



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU  
DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE  
CLASSE EXCEPTIONNELLE RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

MARDI 5 MAI 2015

De 13 h 00 à 17 h 00 (horaire métropole)

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : Durée 4 heures – Coefficient 1

Elle consiste, en la rédaction à partir d'un dossier à caractère professionnel, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente-cinq pages (un seul sujet).

**IMPORTANT** : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages du dossier documentaire. Ce dossier comporte 6 documents et 33 pages.

## SUJET

### Examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle - 2015

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, votre chef de service doit faire une intervention sur la politique d'accompagnement des jeunes.

A partir des documents joints, vous rédigerez, une note à son intention présentant les enjeux, la construction de cette politique d'accompagnement des jeunes et les nouveaux dispositifs mis en œuvre.

#### Liste des documents joints :

- |  |               |
|--|---------------|
| - DOC 1 : Résumé de l'étude intitulée « Quelles politiques pour la jeunesse en France aujourd'hui » présenté lors du colloque franco-britannique organisé par le centre de recherches en civilisation britannique et autres ; (Paris, 3, 16/17 septembre 2010. (Véronique Bordes, Maître de conférences, Université de Toulouse 2 Le Mirail) ; | Pages 3 à 7   |
| - DOC 2 : Article « Emploi des jeunes » site internet de la Commission européenne (emploi, affaires sociales et inclusion) ;   | Pages 8 à 9.  |
| - DOC 3 : Plan priorité jeunesse, rapport au Comité interministériel de la jeunesse ;  | Pages 10 à 14 |
| - DOC 4 : Le service civique ;   | Pages 15 à 21 |
| - DOC 5 : L'état de la jeunesse, mise en perspective européenne ;  | Pages 22 à 30 |
| - DOC 6 : La réponse française à la garantie européenne pour la jeunesse ; site internet <a href="http://emploi.gouv.fr">emploi.gouv.fr</a>  | Pages 31 à 33 |

# Quelles politiques pour la jeunesse en France aujourd'hui ?<sup>1</sup>

Depuis les années 1950, la France tente de développer des politiques en direction de la jeunesse. L'Etat français a longtemps renvoyé cette prise en charge au niveau local demandant aux municipalités « d'encadrer » leur jeunesse. Différentes formes de prises en charge ont vu le jour portées par des réflexions différentes selon les élus et les espaces. Une idée sous tend pourtant toujours cette volonté, la nécessité d'une certaine paix sociale.

En 2009, le Haut commissariat à la jeunesse propose un certain nombre de mesures en direction de la jeunesse. Qu'en est-il réellement sur le terrain ? Comment prend-t-on en charge la jeunesse en France ? Existe-t-il une politique jeunesse en France et qu'est-ce qu'une politique jeunesse ?

Après un bref rappel de l'histoire de la prise en charge de la jeunesse en France depuis les années 1950, nous tenterons de comprendre quelle évolution a subi cette idée de prise en charge en lien directe avec l'évolution de la société et les changements successifs de gouvernements. Nous tenterons de mettre en lumière cette forme particulière d'appréhender la jeunesse par le biais soit de l'insertion, soit de la sécurité, soit de la santé, etc. mais jamais de façon transversale.

## Retour sur l'Histoire

Le développement de politiques en direction de la jeunesse en France reste liée à l'histoire de notre société. Il est important de comprendre le passé pour mieux appréhender le présent et l'avenir en matière de jeunesse.

Depuis de nombreuses années, la jeunesse est considérée comme un vecteur de changement. La notion de jeunesse en tant que catégorie sociale apparaît réellement dans les années 1950. Pourtant c'est dans l'entre-deux guerres, avec l'apparition des premiers mouvements de jeunesse, puis durant le Front Populaire que les loisirs et la jeunesse deviennent une préoccupation de l'Etat.

Le gouvernement de Vichy est le premier à poser la jeunesse comme une préoccupation politique avec l'idée qu'il faut encadrer la jeunesse et l'éduquer dans sa globalité (Giolito, 1981). La Résistance étant essentiellement constituée de jeunes, la Libération va permettre de procéder à la mise en place d'une politique en direction de la jeunesse dès les années 1950. Le secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports voit le jour, ce qui inscrit la jeunesse comme objet politique et permet une reconnaissance comme catégorie sociale relevant d'une politique spécifique. On parle bien ici, de « l'existence » de la jeunesse.

Sous la Ve République et le gouvernement de Charles De Gaulles, on assiste à des délibérations publiques qui vont orienter la prise en charge de la jeunesse d'une part, par le biais de la prévention (en réponse aux mouvements populaires comme le phénomène des blousons noirs), d'autre part, par le développement d'équipements (1000 clubs, MJC), enfin en professionnalisant l'animation.

En 1973, la crise économique fait disparaître les ambitions de politique jeunesse. Les années 1980 voient apparaître les premiers événements dans les banlieues mettant en scène une certaine jeunesse. La politique de la ville prend alors une nouvelle dimension renvoyant au local la prise

en charge de la jeunesse. Les municipalités vont alors faire comme elles peuvent entre l'injonction de la population d'une paix sociale et la volonté de développer une prise en charge de la jeunesse, qu'elles confient à des professionnels pas toujours bien formés.

Aujourd'hui, on commence, dans certains endroits, à formaliser une politique jeunesse au niveau du local. Pourtant, il est rare qu'elle fasse l'objet d'un débat et reste trop souvent une politique faite par des adultes pour des jeunes, ce qui crée un décalage dans sa mise en œuvre. Les tentatives de politiques jeunesse transversales restent difficiles à réaliser.

Ce qui ressort le plus, de façon générale, de la tentative de mise en place de politique jeunesse, reste le « contrôle social ». Il faut occuper la jeunesse en l'encadrant pour la repérer et savoir où elle est et ce qu'elle fait. Il faut aussi insérer la jeunesse dans la société, ce qui oriente les prises en charges et les politiques développées en direction de la jeunesse. **Nous sommes aujourd'hui dans une société française qui a peur de sa jeunesse.**

On constate que les jeunes nés après 1973 vivent moins bien que leurs parents. Le taux de chômage a fortement augmenté ces dernières années et l'avenir est de plus en plus incertain pour la jeunesse. Le décalage profond qui existe entre un niveau de formation et donc une aspiration élevée et un accès tardif à un emploi précaire et déclassé creuse les difficultés pour la jeunesse de prendre place. Le destin des générations (Chauvel, 2002) est donc différent pour les jeunes actuels. La génération précédente n'est pas prête à laisser sa place. Le renouvellement du pacte des générations n'est pas inscrit dans le débat public, il est oublié. On se retrouve avec une société faite pour les plus âgées qui détiennent les richesses ; la place de la jeunesse a du mal à se faire.

Ce point sur le développement de politiques en direction de la jeunesse montre bien comment en France l'Etat s'est déchargé de cette question

la confiant aux élus locaux. Au niveau nationale, la jeunesse s'est retrouvée gérée par les forces de police ou par des entrées spécifiques comme, par exemple, les campagnes de prévention en matière de santé ou quelques dispositifs d'ouverture de certaines filières scolaires réservées traditionnellement à une élite.

Pourtant, l'arrivée de Martin Hirsch en mars 2010 au gouvernement et à la tête du Haut Commissariat à la jeunesse et aux solidarités actives a été annoncée comme porteuse de changement. Qu'en a-t-il été réellement ?

### **Hirsch, ou la volonté affichée de développer une politique jeunesse nationale**

En juillet 2009, l'annonce est faite de la sortie du livre vert sur la jeunesse écrit suite aux débats menés au sein de la commission sur la jeunesse. Son but est de *refonder la politique en faveur des 16-28 ans*. Cette publication doit donner lieu à une loi de programmation et d'orientation posant un cadre et un calendrier des réformes. Le document liste 57 propositions sensées accompagner les 16-28 ans vers l'autonomie.

Ces 57 propositions sont regroupées en 12 thématiques qui s'attaquent aux problèmes sociaux des jeunes. Il est question d'autonomie, d'allocation, d'orientation, de revalorisation, de prise en charge, d'implication de partenaires, d'alternance, de ressources, de logement, de santé et de citoyenneté. Pour que ces propositions puissent voir le jour, la commission propose l'association des jeunes au changement grâce au conseil représentatif de la jeunesse, l'intéressement financier des acteurs à la réussite de la politique de la jeunesse avec un financement dépendant des performances et un effet incitatif des programmes de soutien aux ressources.

En juillet, le livre vert devait être soumis au débat public par le biais d'internet. En fait, s'il a bien été rendu public et si certains



groupes de réflexion ont organisé des manifestations autour des enjeux et de l'avenir de ces propositions, le gouvernement français n'en n'a plus réellement parlé publiquement. Après les élections régionale et à la faveur d'un remaniement ministériel, Martin Hirsch quitte son poste remplacé par Marc Philippe Daubresse. Il devient Président de l'agence du service civique. En fait, il garde une place lui permettant de mettre en place le service civique volontaire. Il continue aussi la supervision du déroulement des expérimentations sociales qu'il a lancées. Ces expérimentations consistent à proposer des interventions auprès de publics jeunes dans le but de développer des innovations dans le domaine des politiques sociales. L'intérêt réside dans l'évaluation immédiate de ces expérimentations et dans l'envie affichée d'une généralisation. En fait, ces expérimentations sont, en parties, l'expression des propositions du livre vert, les thématiques étant fortement influencées par les propositions.

On retrouve donc l'idée, au travers d'expérimentations sociale, qu'il faut accompagner la jeunesse dans l'obtention du permis de conduire. On trouve aussi des expérimentations sociales traitant d'autonomie, d'orientation, de prévention à l'échec scolaire, etc. En matière d'insertion, le RSA (revenu de solidarité active) est étendu, dans certaines conditions, aux moins de 25 ans en apportant un complément de revenu aux salariés ayant de faibles ressources et l'alternance et l'apprentissage se développent dans le cadre de « Mesure jeunes actifs ». Enfin, la création d'un service volontaire civique, idée fortement défendue par Martin Hirsch, est en cours de réalisation.

Finalement, en développant des expérimentations sociales et en défendant le RSA étendu et le service volontaire civique, Martin Hirsch a utilisé le livre vert qui semblait n'être qu'une vitrine de « bons sentiments » pour le gouvernement. Pourtant, nous sommes toujours dans des notions de dispositifs. L'image de la jeunesse n'étant

pas revalorisée, on reste face à un sentiment d'insécurité qui permet le développement d'une politique de la jeunesse sécuritaire positionnant la jeunesse dans le référentiel de « dangereuse et en danger ».

## Les politiques jeunesse aujourd'hui

Si les expérimentations ont permis aux associations des mouvements d'éducation populaire de trouver de nouveaux financements pour certaines de leurs actions en direction de la jeunesse, actions évaluées par des équipes scientifiques, de nombreuses questions s'imposent à nous face à ces nouvelles orientations.

La politique jeunesse serait donc construite par le biais d'actions testées puis évaluées pour être généralisées. Pourtant, la jeunesse étant multiple et les préoccupations très variables en fonction de l'espace et du temps, peut-on vraiment généraliser des actions en direction de la jeunesse. Dans des travaux précédents, j'ai montré comment une politique jeunesse se construit au jour le jour, par tâtonnement, en se reajustant au plus près des besoins locaux. La nécessité d'une socialisation réciproque garantissant un va et vient entre les besoins et les réalisations des deux parties, jeunes et institution, semble difficile à développer quand on décide de généraliser des actions. Cela revient à imposer des fonctionnements pas toujours adaptés. Ce genre de comportement est récurrent en matière de politiques jeunesse. Les décideurs sont souvent tentés par des dispositifs « clé en main ». En matière de jeunesse, il reste impossible de ne pas prendre en considération le point de vue des acteurs. Nous en revenons ici à l'éternelle question du « faire pour » ou « faire avec ».

Dans le cadre de politiques jeunesse, lorsqu'on observe ce qui se passe au niveau des villes, on constate que de nombreux services en charge de la jeunesse proposent des activités. Ce fonctionnement permet de repérer et d'encadrer la jeunesse, garantissant

ainsi une certaine paix sociale. Du côté de l'institution municipale, il est plus simple de donner un espace pour la jeunesse, qui reste le plus souvent cloisonné. On se retrouve avec des « services jeunesse » au sein des villes qui gèrent entièrement la jeunesse depuis la prévention jusqu'aux loisirs en passant par la culture, le travail, le logement, etc. Alors qu'il existe pour le reste de la population des services spécifiques dédiés à chaque préoccupation. En fait, tous les âges de la vie sont pris en compte de façon transversale par les politiques locales, sauf la jeunesse. Les expérimentations en direction de la jeunesse suivent le même schéma par thématique, la jeunesse ne semblant pouvoir être traitée que par petits bouts. On reproche aux jeunes aujourd'hui d'être dispersés, instables, de changer d'idée rapidement à l'image de leur usage de la télécommande, pourtant, si on observe la façon dont ils sont pris en charge, on constate que les politiques actuelles les poussent à cet éclatement, à ce turn over d'activités et à développer des stratégies qui leur permettent un usage opportuniste des dispositifs.

Aujourd'hui, les jeunes subissant la crise, doivent s'adapter et être en capacité de se socialiser rapidement aux nouvelles situations qu'ils rencontrent chaque jour. Les orientations politiques en direction de la jeunesse ont tendance à inciter les jeunes à se fragmenter en fonction du besoin et du moment. Nous sommes donc dans une société qui dénonce l'instabilité de sa jeunesse mais qui l'y maintient en développant des politiques fragmentées. Les dispositifs développés en direction des jeunes profitent aux plus stratégiques, à ceux qui savent trouver l'information et utiliser les fonctionnements institutionnels. Les autres, les plus précaires, restent hors des dispositifs. C'est peut-être un des écueils de cette politique par dispositifs.

Finalement, le livre vert vient renforcer l'idée qu'une politique jeunesse ne peut se réduire à des activités et des dispositifs prenant le jeune par un bout, laissant de côté l'ensemble

de son identité et de sa situation. Lorsque dans les années 1981, Schwartz rédige son rapport « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes », il préconise déjà une politique d'ensemble concernant la qualification, le développement de l'alternance et du tutorat en entreprise et la mobilisation de toutes les ressources pour offrir des réponses adaptées dans tous les domaines : formation et emploi, santé, logement, culture. Il propose la création des « missions locales » qui devaient être le pivot d'un dispositif d'animation situé au plus près des jeunes. Si l'idée est belle, elle a surtout entraîné une prise en charge de certains jeunes plus ou moins sélectionnés selon le lieu, et plutôt pris sous l'angle de l'emploi et de la formation. De plus, les jeunes ne sont pas acteurs mais sont relégués au statut de bénéficiaire. A aucun moment on ne tient compte réellement des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être qu'ils ont pu développer. La jeunesse est donc vu soit comme ignorante, soit comme dangereuse. Pourtant, les jeunes nous montrent, quand ils le peuvent qu'ils sont en capacité de réfléchir, de construire et de se positionner en tant qu'acteur de la société.

### Une politique jeunesse est-elle possible aujourd'hui en France ?

Aujourd'hui, en France, la peur de la jeunesse interdit toute transversalité de politique jeunesse. Au niveau local, elle est le plus souvent cantonnée dans des espaces de prise en charge plus ou moins clientéliste permettant le maintien d'une paix sociale. Elle est encadrée par des professionnels pas toujours formés et armés dans la connaissance du public jeune. Certaines villes tentent de réfléchir à une politique jeunesse transversale et se heurtent à l'organisation même des services municipaux qui ne sont pas prêts à intégrer la jeunesse dans leur fonctionnement. Souvent, l'origine se trouve dans la représentation sociale négative de la jeunesse et la méconnaissance du fonctionnement de cet âge de la vie.

Au niveau national, les remaniements ministériels répétés, avec une jeunesse qui



ne trouve pas sa place, créent une incertitude pour l'avenir des politiques jeunesse.

Le manque d'échanges avec les partenaires sur les questions de jeunesse renforce les questions sur un avenir probable de politiques adaptées à la jeunesse. Le travail développé et transmis par le livre vert en est un exemple : s'il a permis à des acteurs de se retrouver pour débattre, aujourd'hui, le résultat de ce travail reste peu exploité.

Si le rattachement du Haut commissariat au Premier ministre nous permet d'espérer une transversalité interministérielle des questions de jeunesse, aujourd'hui, rien n'est dit sur cette possibilité. De plus, le rattachement de la jeunesse aux solidarités actives interroge sur la prise en charge globale éventuelle.

Enfin, on peut s'interroger sur la place, dans l'avenir, de l'éducation populaire et de façon plus générale, des associations, dans la construction et l'accompagnement de politiques jeunesse.

La société française subie la crise, plus ou moins fortement, depuis 1973, les jeunes étant les premiers touchés. Que restera-t-il du livre vert dans quelques années ? La France finira-t-elle par développer de véritables mesures d'accompagnement globale de la jeunesse, retrouvant, enfin, l'idée d'une jeunesse ressource, prête à prendre place dans le jeu sociale en tant qu'acteur ?

## Repère : les jeunes en France

Les 16-25 ans : 6 millions de personnes

Taux de chômage : 22,7 % (premier trimestre 2009)

Sur un bassin d'emploi de 100 000 personnes : 3500 jeunes en difficulté.

Taux de pauvreté deux fois plus élevé chez les jeunes que dans le reste de la population

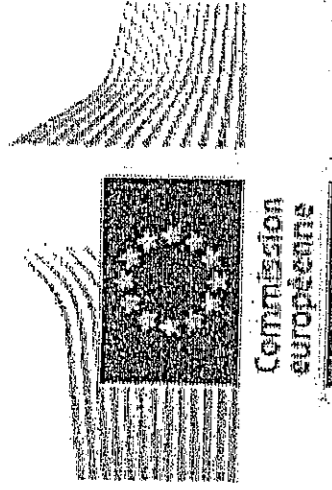
Délai moyen pour avoir un CDI : 7 ans

Décrochage à 16 ans : 120 000 jeunes par an

Source INSEE

## Note

- 1 Cet article est un résumé de l'étude intitulée « Quelles politiques pour la jeunesse en France aujourd'hui » présenté lors de la colloque franco-britannique organisé par le Centre de recherches en civilisation britannique (CREC), le Centre for Research on the English-speaking World (CREW) et l'Institut du Monde Anglophone – Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 le 16 et 17 septembre 2010 à Paris. Pour obtenir l'article dans son intégralité, contactez l'auteur à l'adresse : [vbordes@univ-tlse2.fr](mailto:vbordes@univ-tlse2.fr)



## Commission européenne Emploi, affaires sociales et inclusion

### Emploi des jeunes



L'Union européenne œuvre à réduire le chômage des jeunes et à augmenter leur taux d'emploi, conformément à son objectif global de parvenir à un taux d'emploi de 75 % de la population en âge de travailler (les 20-64 ans).

Fiche d'information: mesures prises par l'UE pour lutter contre le chômage des jeunes (en anglais)

### Principales actions

- Le train de mesures «Emploi des jeunes» (2012) s'inscrit dans le prolongement des mesures en faveur de la jeunesse du paquet global «Emploi». Il comprend:
  - la proposition faite aux États membres de mettre en place une garantie pour la jeunesse, adoptée par le Conseil en avril 2013;
  - une consultation des partenaires sociaux sur un cadre de qualité pour les stages, suivie de la présentation par la Commission d'une proposition de recommandation du Conseil en décembre 2013, adoptée par le Conseil en mars 2014;
  - l'alliance européenne pour l'apprentissage et l'annonce de moyens pour réduire les obstacles à la mobilité des jeunes.
- L'initiative pour l'emploi des jeunes (2013) renforce et accélère les mesures prévues par le train de mesures «Emploi des jeunes». Elle vise surtout à aider les jeunes qui sont sans emploi et ne suivent ni études, ni formation, dans les régions dont le taux de chômage des jeunes dépasse 25 %.
- La communication intitulée Œuvrer ensemble pour les jeunes Européens – un appel à l'action contre le chômage des jeunes (2013) vise à accélérer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et les investissements en faveur des jeunes, ainsi qu'à élaborer des outils pour aider les pays et les entreprises de l'UE à recruter des jeunes.
- Jeunesse en mouvement est un ensemble d'initiatives politiques relatives à l'éducation et à l'emploi destinées aux jeunes Européens.
  - L'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes (2011) comporte des actions destinées à réduire le chômage des jeunes;
  - Ton premier emploi EURES vise à aider les jeunes de toute l'Union à décrocher un emploi.
- Le Panorama européen des compétences est un outil destiné à rassembler des informations sur les prévisions et les besoins de qualifications, ainsi que sur l'évolution du marché du travail dans l'Union.
- Mesures dans le domaine de l'éducation et de la culture



## Les raisons d'agir

- Au deuxième trimestre 2014, plus de 5 millions de jeunes (de moins de 25 ans) étaient sans emploi dans l'UE-28.
- Ce chiffre correspond à un taux de chômage de 21,7 % (23,2 % dans la zone euro), soit plus du double de celui des adultes (9,0 %).
- 7,5 millions de jeunes Européens entre 15 et 24 ans sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation (désignés par l'acronyme anglais «NEET»).
- 12 % des 18-24 ans ont quitté l'école prématurément.
- Au cours des quatre dernières années, le niveau global d'emploi des jeunes a baissé trois fois plus que celui des adultes.
- L'écart entre le pays où le taux de chômage des jeunes est le plus élevé et celui où il est le plus faible est extrêmement marqué. Une différence de près de 50 points de pourcentage sépare l'État membre affichant le taux le plus faible, à savoir l'Allemagne (7,8 % en juillet 2014), et l'État membre avec le taux le plus haut, à savoir l'Espagne (53,8 % en juillet 2014). L'Espagne est suivie de la Grèce (53,1 % en mai 2014), de l'Italie (42,9 %), de la Croatie (41,5 %), du Portugal (35,5 %) et de Chypre (35,1 % en juin 2014).
- D'importantes inadéquations des compétences existent sur le marché de l'emploi en Europe.
- Malgré la crise, plus de deux millions d'emplois sont vacants dans l'Union européenne.

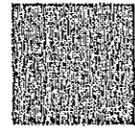
### Localtis.info

Selon les estimations provisoires de population de l'Insee au 1er janvier 2013, la France compte 20.154.795 personnes âgées de moins de 25 ans, soit 30,7% de la population. En 2003, cette proportion s'établissait à 31,9%, alors qu'en 1993 elle était de 34,5%. Cette statistique est l'une des nombreuses données que la mission des études, de l'observation et des statistiques du ministère chargé de la Jeunesse vient de publier dans ses "Chiffres-clés 2013 de la jeunesse". Ce document comprend des données et statistiques sur la démographie des jeunes, leur scolarité, leur santé, leur activité professionnelle, leurs conditions de vie et de logement ou encore leur participation à la vie sociale.

On apprend ainsi pêle-mêle que si 81% des jeunes de 17 ans étaient, en 2012, des "lecteurs efficaces", 9,2% étaient des "lecteurs médiocres", tandis que 5,5% avaient de "très faibles capacités de lecture", et 4,4% des "difficultés sévères" ; qu'on dénombrait 3.035 décès de jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2010 contre 8.375 en 1979 ; et que seuls 15% des ménages de 15-24 ans sont équipés d'un lave-vaisselle, contre 52% pour l'ensemble des ménages.

# Plan Priorité Jeunesse

## Rapport au comité interministériel de la jeunesse



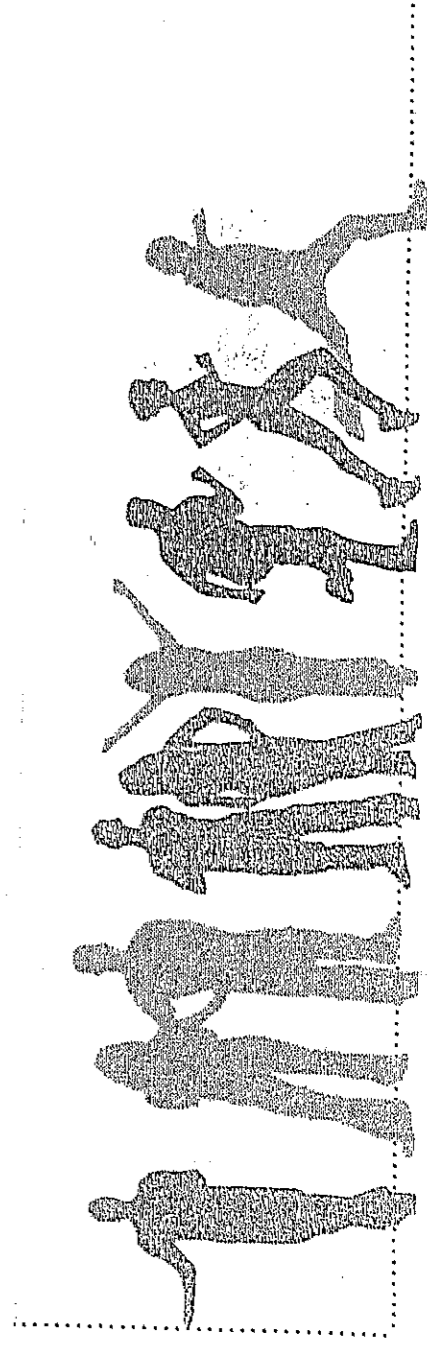
### PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

*La préparation de ce rapport d'avancement des travaux du Gouvernement sur le plan Priorité Jeunesse a fait l'objet de réunions d'échanges et de concertation organisées par le ministère chargé de la jeunesse pour chacun des treize chantiers arrêtés lors du Comité interministériel de la Jeunesse en février 2013.*

*Chaque ministère pilote a eu la responsabilité de rédiger une note de synthèse concernant l'avancement de la ou des mesures dont il a la charge. Ces notes ont été partagées entre l'ensemble des participants (autres ministères, référents internes du ministère chargé de la jeunesse, représentants de l'INJEP<sup>1</sup>, organisations de jeunes : conseil national de jeunesse et d'éducation populaire /CNAJEP<sup>2</sup> et Forum français de la jeunesse).*

*A l'issue de chacune de ces réunions, des synthèses ont été élaborées, dégageant les idées fortes pour chaque mesure et ouvrant des perspectives plus générales en préparation du prochain Comité interministériel de la Jeunesse.*

*La liste de l'ensemble des contributeurs est présentée ci-contre.*



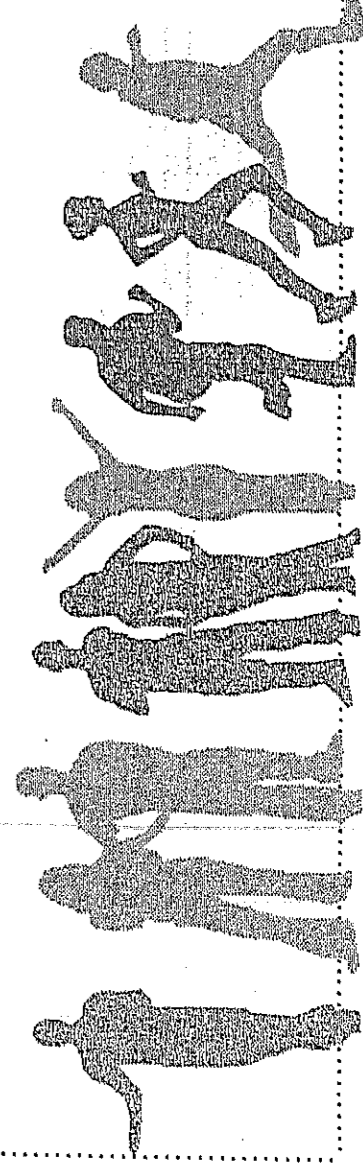
1. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire  
2. Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

# AVANT-PROPOS

La priorité donnée à la jeunesse par le Président de la République est portée par l'ensemble du Gouvernement. L'objet de cette nouvelle politique est d'accompagner les jeunes dans leur parcours, leur vie quotidienne, leurs projets afin de favoriser leur accès à l'autonomie et à la responsabilité dans les meilleures conditions possibles. Cette politique s'inscrit pleinement dans le nouveau modèle français qui fait de la co-construction, du dialogue et de la concertation des principes incontournables de sa mise en œuvre.

L'objectif qui sous-tend l'ensemble du plan d'action du gouvernement en faveur de la jeunesse vise la transformation de l'action publique autour de quatre fondamentaux :

- **favoriser le droit commun pour l'accès aux droits sociaux** : trop souvent méconnus des jeunes ou trop complexes pour être appréhendés spontanément, les droits sociaux donnent lieu à des dispositifs ciblés qui se succèdent et s'accumulent sans toujours atteindre leur cible, alors que la plupart des situations devraient être traitées par le droit commun ;
- **viser l'autonomie et la sécurisation des parcours dans leur globalité** : la politique en faveur de la jeunesse doit permettre à chaque jeune de construire un projet de vie et d'accéder à l'autonomie au terme d'un parcours sécurisé. L'accompagnement proposé dans le cadre des politiques publiques doit tendre à englober leur parcours depuis la formation jusqu'à l'emploi, en prenant en compte l'accès au logement, à la santé, aux ressources, aux loisirs, à la culture, et à la mobilité ;
- **lutter contre les inégalités et les discriminations** : la politique de jeunesse s'adresse à tous les jeunes, et permet de lutter efficacement contre toutes les discriminations dont ils sont l'objet ;
- **encourager la participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques** : acteurs de la citoyenneté, les jeunes aspirent à être reconnus comme tels. Leur participation doit être encouragée et valorisée à tous les niveaux, en prenant appui notamment sur leurs organisations et en co-construisant les politiques publiques avec eux.





Le premier comité interministériel de la jeunesse réuni le 21 février 2013 a permis de définir 13 chantiers prioritaires, déclinés en 47 mesures concrètes. Celles-ci ont été élaborées en réponse aux attentes exprimées par les jeunes eux-mêmes.

Au-delà de la mise en oeuvre des 47 mesures, dont les bénéficiaires sont d'ores et déjà tangibles pour certaines d'entre elles, le plan d'action pour la jeunesse a renforcé de façon significative la dynamique interministérielle. Il a donné une impulsion décisive au dialogue avec les jeunes et jeté les bases indispensables pour développer des politiques de jeunesse globales et intégrées.

### **Une affirmation de la priorité française en faveur de la jeunesse, déclinant nos engagements au niveau européen**

En prenant appui sur la dynamique engagée pour le Plan priorité jeunesse, les autorités françaises ont transmis à la Commission européenne, le 20 décembre 2013, un plan national de mise en oeuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse. Il porte la réponse de la France à la Recommandation du Conseil européen du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une Garantie européenne pour la jeunesse, qui a été fortement soutenue par la France. Il s'agit de « veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel... ». Le plan national traduit l'effort engagé et permet de construire et de mobiliser de nouvelles initiatives pour renforcer les dispositifs existants, améliorer la coordination des acteurs, mieux assurer la complémentarité des structures dans le repérage des jeunes NEETS et leur prise en charge et accompagnement. Il rejoint et impacte notamment les chantiers 5, 6 et 10 du CIJ.

### **Une dynamique interministérielle qui a contribué à structurer le travail mené par les comités d'administration régionale**

L'élaboration du plan d'action du gouvernement pour la jeunesse s'est effectuée dès l'automne 2012 dans une dynamique interministérielle forte.

Le ministère chargé de la jeunesse s'est mobilisé pour animer la coordination interministérielle, suivre le développement de chacune des mesures et veiller à la cohérence entre l'évolution du plan et les autres dynamiques interministérielles en cours dans les champs de la lutte contre la pauvreté, la politique de la ville, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ou le handicap.

Parmi les 24 ministères engagés dans le plan d'action, 11 pilotent la mise en oeuvre de mesures en lien avec les ministères partenaires concernés ; tous contribuent aux remontées d'information et à l'élaboration des points d'étape préparatoires aux réunions interministérielles et participent régulièrement aux temps d'échanges organisés par la coordination interministérielle.

Pour accompagner ces nouvelles modalités de travail, le ministère chargé de la jeunesse a adapté un outil de suivi existant, en lien avec le secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), pour mettre à disposition de l'ensemble des partenaires un espace partagé interministériel. Cette application, dénommée SIPAJ (Système d'Information du Plan d'Action du gouvernement pour la Jeunesse), est opérationnelle pour les administrations centrales et son accès sera étendu aux services déconcentrés en 2014.

A la suite de l'instruction adressée aux préfets de région le 23 juin 2013 par la ministre chargée de la jeunesse, ceux-ci ont réuni dans toutes les régions des comités d'administration régionale (CAR) consacrés à la jeunesse; les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) jouant un rôle moteur pour animer le travail entre les services déconcentrés en lien étroit avec les secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR). Dans les territoires ultramarins, les directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) et les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse se sont fortement impliqués en raison de l'acuité des problèmes rencontrés par les jeunes dans ces territoires. Dans la totalité des régions, les préfets ont validé des déclinaisons territoriales du plan Priorité Jeunesse qui sont actuellement en cours de déploiement. Ces plans régionaux s'appuient à la fois sur le plan gouvernemental validé par le CIJ et sur des diagnostics territoriaux.

A la faveur des travaux de déclinaisons territoriales du CIJ, la collaboration État/Régions est appelée à se renforcer et des stratégies communes voient le jour. Certaines démarches de formalisation sont construites en référence à la proposition de la Commission Jeunesse de l'Association des régions de France (ARF) du 17 janvier 2013 de mettre en place, dans chaque région, une « conférence permanente de la jeunesse ».

En Guadeloupe, une conférence régionale permanente de la jeunesse a été installée le 10 octobre dernier sous la coprésidence de la préfète de région, de la présidente du Conseil régional et du président du Conseil général. Une convention assortie d'une charte d'engagement a été signée pour trois ans, la déclinaison territoriale du CIJ constituant ainsi le volet État du schéma régional des politiques de jeunesse.

En Lorraine, la charte de partenariat LOR'Jeune conclue en 2012 entre l'État et le Conseil régional a été réactualisée le 19 décembre 2013 en associant les Conseils généraux. Cet espace régional de concertation des politiques jeunesse doit permettre de définir, engager et évaluer un programme concerté d'actions s'appuyant sur huit priorités partagées permettant ainsi de mieux structurer et renforcer les dynamiques des politiques publiques. L'OR'Jeunes comprend dans ses instances une « conférence jeunesse » qui a vocation à réunir chaque année l'ensemble des acteurs publics et privés, ainsi que les jeunes.

### **Un dialogue avec les jeunes renouvelé à tous les niveaux qui permet d'envisager la mise en oeuvre de politiques de jeunesse intégrées dans chaque territoire**

Si des temps d'échanges réguliers entre la puissance publique et les bénéficiaires sont largement développés, la co-construction des politiques publiques avec les jeunes est une pratique encore récente.

Dans les domaines de l'action publique où il existe une représentation structurée des jeunes bénéficiaires, par exemple les étudiants, la co-construction est plus avancée. Ces domaines restent minoritaires à ce jour. A l'inverse, certains publics, comme les jeunes sous main de justice, présentent des spécificités qui nécessitent une réflexion complémentaire préalable à la mise en place de modalités adaptées pour cette interlocution.

De ce fait, la mise en place d'un dialogue spécifique avec les jeunes dans le cadre du plan priorité jeunesse a nécessité un temps d'appropriation et d'adaptation de la part des ministères concernés mais au terme de cette première année, un dialogue régulier est instauré avec les organisations représentatives des jeunes, au premier rang desquelles le Forum français de la jeunesse.

Les modalités retenues pour l'interlocution avec les jeunes sont diverses : invitation des jeunes aux groupes de travail de construction des mesures (garantie jeunes, mesures concernant la garantie universelle des loyers) ; participation aux comités de suivi des expérimentations (garantie jeunes) ; prise en compte de la dimension de co-construction comme un des critères de sélection des projets expérimentaux soutenus par l'État (Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse pour l'appel à projets logement des jeunes en errance notamment). Plusieurs ministères ont souhaité afficher leur volonté de co-construire avec les jeunes en ouvrant leurs travaux par un débat public dont la dynamique repose sur la parole des jeunes. Ainsi la Conférence Nationale de Santé et le ministère des affaires sociales et de la santé ont-ils eu recours à un débat public sur le thème « Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ? » dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale de santé.

L'édition 2014 des Assises de l'entrepreneuriat ciblera les jeunes, les petites et moyennes entreprises (PME) et sera l'occasion de bâtir avec eux une politique qui les concerne. Des débats régionaux seront organisés avec la participation des organisations de jeunes.

Dans certains territoires, des temps d'échanges sont également ouverts aux jeunes et rassemblent institutions et organisations représentatives de jeunes (Conseil régionaux ou généraux de jeunes, Conseils académiques de la vie lycéenne, organisations étudiantes,

représentants locaux des membres du Forum français de la jeunesse, organisation locale de jeunes...).

Les DRJSCS mettent en oeuvre des démarches de sensibilisation en direction des jeunes en vue d'une participation citoyenne individuelle (jeunes en mission de service civique, ou suivis par la mission locale, en formation, ...).

En accroissant ainsi la part des projets partagés entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales et en mettant l'échange avec les jeunes au coeur de la dynamique politique, se développent peu à peu des politiques de jeunesse intégrées en phase avec les besoins exprimés par les jeunes.

### **Un rapport annuel sur l'état de la jeunesse, construit autour d'un tableau de bord pour partager les constats et mesurer les impacts des actions engagées**

Le Comité Interministériel de la Jeunesse du 21 février 2013 a acté que le rapport présentant l'état d'avancement du plan d'action du Gouvernement pour la jeunesse serait complété d'un état de la jeunesse établi à partir d'une sélection d'indicateurs statistiques, à l'instar du tableau de bord de la jeunesse mis en place par les institutions européennes.

Le Premier ministre a confié à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP

- Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse) le soin de préparer un rapport annuel sur l'état de la jeunesse en concertation avec les organisations de jeunes. Il s'agit de doter les politiques de jeunesse d'éléments objectifs et partagés.

Pour finaliser, suivre et actualiser ce tableau de bord de l'état de la jeunesse, un groupe interministériel permanent, présidé par le directeur de l'INJEP, a réuni des représentants des services statistiques ministériels (SSM) de tous les ministères concernés par les mesures du CIJ. Le rapport annuel sur l'état de la jeunesse qui constitue la seconde partie de ce rapport au

Premier ministre comprenant deux parties :

- un tableau de bord qui est une production collective du groupe interministériel rassemblant les organismes producteurs de données de la statistique publique coordonné par l'INJEP ; chaque service statistique concerné a collecté les indicateurs retenus de son champ et rédigé les commentaires liés. La version détaillée du tableau de bord est précédée d'une version synthétique de celui-ci abrégée ;

- une mise en perspective européenne réalisée par l'INJEP sous sa seule responsabilité qui offre une vision territorialisée de la situation des jeunes et met à disposition les données statistiques européennes sur les jeunes. Celles-ci couvrent cinq grandes thématiques (l'éducation, l'emploi, la culture/le numérique/ la créativité, l'engagement/la participation sociale et politique, la mobilité européenne et internationale) correspondant aux priorités retenues par l'Union européenne pour la coopération européenne dans le cadre de la stratégie pour la jeunesse 2010-2018.

## **Point d'avancement par objectif clé**

Fruit d'un travail interministériel et d'une nouvelle approche des politiques en faveur de la jeunesse, le point d'avancement qui suit décrit, pour chacun des chantiers, les démarches initiées en 2013 et les perspectives de développement pour 2014.



L'ACTUALITÉ  
du Premier ministre  
LES ACTIONS  
du Gouvernement  
LE GOUVERNEMENT  
et les institutions  
PARTAGEZ  
et diffusez  
Le Pacte  
Les actions  
L'essentiel des ministères  
Le Porte-parole  
Conseil des ministres



Redonner la priorité à la jeunesse

## Le service civique

---

Mis à jour le 10 mars 2015 - Projet porté par Patrick Kanner

En 5 ans, 85 000 jeunes ont déjà effectué un service civique. Le 1er juin 2015, le service civique va devenir universel : à cette date tous les jeunes de moins de 25 ans pourront demander à s'engager pour faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général. Le renforcement annoncé des moyens de l'Agence du Service Civique permettra de concrétiser cette ambition.

Volontariat, bénévolat, service volontaire: nombreuses sont les formes d'engagement citoyen qui ont existé ou existent en France.

"Les Français l'ont montré le 11 janvier; ils ont un amour intact pour la République, une envie profonde d'être utile et de servir le bien commun." Le 5 février 2015, François Hollande a donc proposé un "nouveau contrat civique" avec la mise en place d'un service universel pour les jeunes. Il s'agit désormais d'aller beaucoup plus loin que l'objectif jusqu'alors fixé de 100 000 jeunes en service civique chaque année. En effet, tout jeune qui voudrait faire un service civique "pourra le faire dès le 1er juin", a-t-il annoncé.

Le président de la République a aussi annoncé la création d'une réserve citoyenne pour tous les Français et l'expérimentation en métropole du service militaire adapté (SMA), actuellement en vigueur outremer.

Le service civique est un levier essentiel de citoyenneté. Mais il est aussi un moyen de s'insérer dans la vie professionnelle. Le nombre de jeunes Français qui quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme professionnel ou le baccalauréat est estimé à 140 000 par an. Le service civique est un des outils essentiels pour parvenir à diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici à 2017.

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le service civique a pour ambition première d'offrir aux jeunes l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité et aux autres. Il représente également la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante en proposant un choix parmi de nombreuses missions, dans des domaines très divers. Il a enfin pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

En permettant à des jeunes ayant décroché du système scolaire des solutions spécifiques alliant projet de formation et mission d'intérêt général, à plein temps ou en alternance, le service civique participe également à la lutte contre le décrochage scolaire. Créé le 10 mars 2010, le service civique a permis à plus de 32 000 jeunes en 2013, puis 35 000 en 2014, d'être accueillis dans près de 5 000 organismes agréés, associations principalement mais aussi collectivités territoriales, hôpitaux, préfectures.



*Le service civique, c'est du gagnant-gagnant :  
pour les jeunes et les sociétés qui les engagent.*

*Patrick Kanner*

*24 février 2015*

Prenez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur.

Le 9 mars 2015, lors d'un colloque à l'Assemblée nationale consacré aux 5 ans du service civique, Patrick Kanner a confirmé : "Le service civique était calibré pour 45 000 jeunes en 2015, mais il va passer dès 2015 à 70 000, voire un peu plus, pour être au moins à 150 000 en 2016."

L'engagement du président de la République de le rendre accessible à tout jeune qui en fera la demande au 1er juin, et d'atteindre le nombre de 170 000 volontaires à la fin de son mandat, sera mis en oeuvre. "Les moyens financiers seront débloqués, c'est une priorité nationale". Le budget annuel de l'Agence du service civique sera ainsi porté à 650 millions d'euros. Pour 2015, un déblocage de 80 millions d'euros se rajoutent aux 170 millions d'euros déjà existants.

## 15 000 AMBASSADEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 24 février 2015, un programme national de service civique "Transition énergétique, climat et biodiversité" a été lancé par Ségolène Royal et Patrick Kanner, en présence de jeunes engagés et des représentants des structures associatives et professionnelles de l'énergie, du climat et de la biodiversité.

immédiatement. Ce programme répond à 3 priorités du Gouvernement :

- La mobilisation des territoires pour la transition énergétique ;
- L'engagement national pour le climat en vue de la tenue de la Conférence Paris climat COP21 ;
- La préservation de la biodiversité et des paysages.

"Le Service civique est un fort message de confiance du pays à l'égard de sa jeunesse", a souligné Ségolène Royal.  
"Chaque jeune volontaire sera un ambassadeur de la transition énergétique et écologique."

Il s'agit du premier grand programme de service civique. En se félicitant de cette première signature, Patrick Kanner a affiché la volonté de haut de mettre en place des conventions de ce type "dans tous les périmètres ministériels, pour répondre au fort désir d'engagement des jeunes".

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2015, le président de la République a annoncé que le développement du service civique permettra également, dans le cadre de la lutte contre le harcèlement de rue, de renforcer la présence humaine dans les transports publics.

"Il y a des missions utiles à l'hôpital, dans la police, dans les écoles, dans la plupart des services publics, des missions qui ne sont pas des substitutions aux postes de fonctionnaires", a précisé Patrick Kanner le 9 mars 2015. Et pour la première fois, l'Agence du Service Civique s'allie avec une fondation d'entreprises, la Fondation CNP Assurances afin de développer des missions dans le domaine de la santé (sensibilisation, prévention).

## SERVICE CIVIQUE, MODE D'EMPLOI

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Il est indemnisé 573 euros net par mois (467,34 euros directement versés par l'Etat et 106,31 euros versés par l'organisme d'accueil) sous la forme d'une prestation en nature ou en espèce correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation ou de transports. Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 106,38 euros par mois. De plus, le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le service civique.

Le service civique peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...). Il se déroule sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de service civique n'est pas incompatible avec la poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Le service civique sera facilité et étendu jusqu'à l'âge de 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Le service civique est proposé dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

"Le service civique est victime de son succès", avait déclaré François Clérègue, président de l'Agence du service civique, le 11 juillet 2014 lors de la remise de son rapport "Liberté, égalité, citoyenneté : un service civique pour tous." Ce rapport rappelait à quel point le service civique est un outil de lutte contre le décrochage scolaire et améliore le taux d'employabilité des jeunes au sortir de leur mission.

**35 000**  
jeunes ont effectué un service civique  
en 2014.



## UNE MONTÉE EN PUISSANCE JUSQU'AU SERVICE UNIVERSEL

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015, l'Assemblée nationale a voté le 3 novembre 2014 une rallonge budgétaire pour permettre à 45 000 jeunes d'avoir accès au service civique en 2015. Le coût pour l'Etat devait s'élever à 150 millions d'euros contre 100 prévus initialement.

Le 6 novembre 2014, lors d'une interview télévisée, François Hollande évoque pour la première fois un "élargissement" du dispositif de service civique pour aboutir à "un service civique qui pourrait s'appeler universel".

Une piste qui se concrétise le 5 février 2015. Suite aux attentats de janvier et dans le cadre d'une mobilisation généralisée pour refonder la citoyenneté, le Président annonce la création d'un service civique universel, qui introduit un droit pour les jeunes à s'engager.

### S'engager en service civique

- A partir du 1er juin 2015, tous les jeunes de moins de 25 ans qui en feront la demande pourront s'engager en service civique, et faire l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général. 150 à 160 000 missions seront ainsi proposées dès cet été au sein d'associations, de collectivités territoriales, dans les établissements publics et dans les services de l'État. Le renforcement annoncé des moyens de l'Agence du Service Civique permettra de concrétiser cette ambition.
- Deux autres dispositifs d'accompagnement et d'insertion des jeunes ayant fait leurs preuves seront aussi développés : le service militaire adapté, aujourd'hui en vigueur en Outre-Mer, sera expérimenté en métropole ; et quatre nouveaux EPIDE (Établissements Publics d'Insertion de la Défense) compléteront l'offre éducative et d'insertion proposée aux jeunes. François Hollande l'a confirmé le 16 février : d'ici fin 2015, 1 000 jeunes de plus seront accueillis en EPIDE.
- Enfin, la création de la réserve citoyenne regroupant des citoyens bénévoles, permettra à tous les Français –jeunes et moins jeunes- qui le souhaitent de s'engager pleinement au service de la République, et notamment au service de l'école. L'objectif affiché par le président de la République : que "tous les Français, tous ceux qui veulent participer à l'élan collectif", puissent "donner le meilleur d'eux-mêmes". Les acteurs des mouvements d'éducation populaire et du tissu associatif y auront un rôle essentiel.

## UN OUTIL DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'engagement pris par le président de la République est de diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici à 2017 et d'offrir à tout jeune déscolarisé une solution de formation, d'apprentissage ou un service civique.

L'Education nationale a depuis 2012 recours massivement au service civique pour lutter contre le décrochage scolaire. Sur son objectif 2013 de trouver une solution de rattrapage pour 20 000 jeunes, près de 20% a été confié au service civique, qui a accueilli plus de 3 600 jeunes décrocheurs. La part de l'effort du service civique en 2014 a été portée à un quart de l'objectif total, avec un objectif de 5 000 jeunes décrocheurs en service civique.

Voir l'action sur la lutte contre les inégalités scolaires

Le service civique propose aux jeunes décrocheurs de s'engager à plein temps, comme tous les autres volontaires, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé par l'Education nationale. La nature du service civique, le choix de l'organisme d'accueil, la durée (entre 6 mois et un an) ainsi que le temps de mission hebdomadaire (24 heures et plus) sont alors personnalisés en fonction de leurs profils et centres d'intérêt.

Mais il leur permet également de s'engager "en alternance", trois jours par semaine (soit environ 21h). Les deux autres jours, ils bénéficient d'un parcours personnalisé dans un établissement scolaire. Ils peuvent également décider de bénéficier d'un accompagnement permettant de renouer avec les apprentissages, d'une découverte et d'une pratique professionnelles dans différents champs et spécialités, d'un temps de retour sur l'expérience et d'un bilan de déroulement de leur service civique, d'un temps de travail sur la construction de leur projet personnel et professionnel.

### LA FRANCE S'ENGAGE

Le 24 juin 2014, à l'occasion du lancement de l'initiative "La France s'engage", qui a vocation à identifier et soutenir des initiatives socialement innovantes, François Hollande a mis à l'honneur le service civique et les jeunes volontaires.

Le service civique participe activement au développement des initiatives de "La France s'engage". A titre d'exemple :

- Le programme Monalisa mobilise des jeunes en service civique. Dans le cadre de la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés, une convention de partenariat sera signée avec l'Agence du service civique permettant la mobilisation de 300 jeunes.
- l'Institut du service civique est destiné à offrir, aux jeunes talents, à l'issue de leurs missions de service civique, tous les outils pour réaliser leurs projets.

**SERVICE CIVIQUE**  
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

AU 9 MARS 2015

**85 000 JEUNES**

**SERVICE CONTINU CIVIQUE**  
SANS

LE SERVICE CIVIQUE POUR LES JEUNES

**89%** DES VOLONTAIRES  
ONT UNE OPINION FAVORABLE

**75%** DES ANCIENS VOLONTAIRES  
SONT EN CONTACT REGULARIEREMENT  
AVEC LEUR ASSOCIATION

**2/3** DES VOLONTAIRES  
CONSIDERENT QUE LE SERVICE CIVIQUE  
EST UTILE ET QUE, DANS LEUR  
RECHERCHE D'EMPLOI,

IL RENFORCE LEUR  
COMPÉTENCES

**91%** DES JEUNES  
AYANT FAIT UN SERVICE CIVIQUE  
LE RECOMMANDERAIENT À UN  
JEUNE EN QUÊTE D'EMPLOI

HOMMES  
**44%**

FEMMES  
**56%**

**80%**  
DES ORGANISMES  
D'ACCUEIL SONT  
DES ASSOCIATIONS

AGE MOYEN  
**16** ANS

**21** ANS

**25** ANS

NIVEAU BAC  
**25%** DES  
VOLONTAIRES

NIVEAU BAC  
**32%** DES  
VOLONTAIRES

**43%** DES  
VOLONTAIRES

Source: République Française et Agence de Service Civique 2015

LE SERVICE CIVIQUE POUR LA SOCIÉTÉ

**90%** DES FRANÇAIS  
ONT UNE OPINION FAVORABLE

LE FAUCON  
LA MOTE SCIENTIFIQUE  
SOUS  
DES FRANÇAIS  
**75%**

POUR  
**81%** FAVORISE  
DES FRANÇAIS

IL FAVORISE L'INTÉGRATION  
DES JEUNES DANS  
LES SOCIÉTÉS  
DES FRANÇAIS  
**82%**

POUR LE PRÉCÉDENT CENSADE  
LE PRINCIPAL ARGUMENT  
DES FRANÇAIS  
A FAVORISER L'INTÉGRATION  
DES JEUNES DANS LES SOCIÉTÉS  
PROFESSIENNELLES

1. 15-25 ans-2015-2016  
2. France Info / Agence de Service Civique 2015  
3. Enquête de l'Agence de Service Civique sur les volontaires  
4. Agence de Service Civique / Agence de Service Civique 2015

### Service Civique : 85 000 jeunes engagés depuis sa création en 2010

Désormais maillon essentiel dans le parcours citoyen de milliers de jeunes, le Service Civique a mobilisé depuis sa création 85 000 volontaires, qui ont réalisé plus de 81,5 millions d'heures d'engagement. 91% de ces jeunes ont le sentiment d'avoir été utiles et le recommanderaient à leur entourage (Enquête de satisfaction auprès de volontaires à l'issue de leur mission de Service Civique).

A l'occasion de son 5ème anniversaire, et au regard de ce premier bilan positif, les pouvoirs publics souhaitent donner un nouvel élan au Service Civique pour les années à venir, aussi bien en ce qui concerne son public, les 16-25 ans, que les partenaires et le financement. La montée en puissance vers les 170 000 volontaires par an d'ici 2017 est lancée. Publié le 9 mars 2015

JEUNESSE

Publié le 9 mars 2015



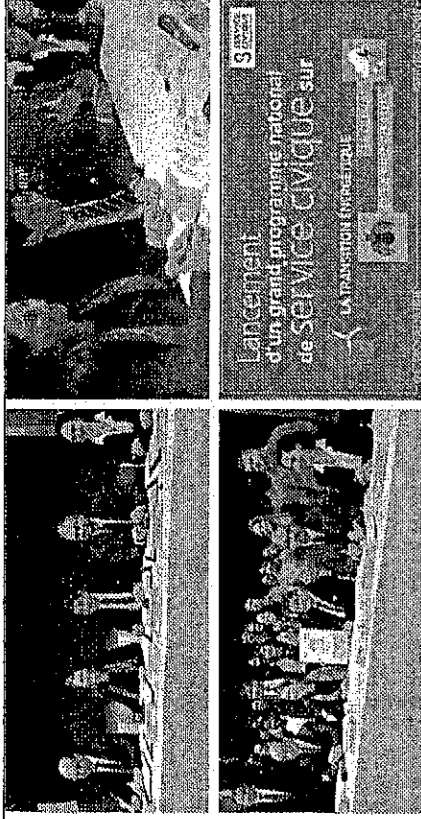
### Patrick Kanner souhaite la montée en charge du Service civique

Pour ses 5 ans, le Service civique a rassemblé à l'Assemblée nationale de nombreuses personnalités et jeunes volontaires pour débattre au cours d'un "colloque civique et citoyen".

JEUNESSE

Publié le 10 mars 2015

Patrick Kanner a conclu le colloque en rappelant l'ambition du gouvernement et la détermination de Président de la République d'assurer la montée en puissance du Service civique dans les prochaines années. "Le service civique sera dans un avenir proche une expérience commune de la jeunesse française. Sans être obligatoire il sera universel." Multiplier par quatre le nombre de volontaires d'ici 2016, c'est l'objectif que François Hollande a fixé.



### 15 000 missions de service civique "Transition énergétique, climat et biodiversité"

15 000 missions dans le domaine de l'environnement sur 2 ans dont 5 000 immédiatement. C'est ce que prévoit le programme national de service civique lancé par Ségolène Royal et Patrick Kanner. Ce programme doit mobiliser les jeunes de 16 à 25 ans pour répondre à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux.

### VILLE | ECOLOGIE - ENERGIE

Publié le 25 février 2015



@PatrickKanner "Peuplement, accompagnement, développement : de beaux chantiers pour nos quartiers"



Suite à l'annonce par le président de la République de la mise en place d'un service civique universel pour les jeunes, Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports a rappelé lors des questions d'actualité au gouvernement que très récemment l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité la montée en charge de l'actuel dispositif à 45 000 par an.

Concrètement, il s'agit : d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public ; donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 € ; et ouvrant droit à une protection sociale complète.

En 2015, 70 000 jeunes seront accueillis en service civique, soit un doublement des effectifs par rapport à l'année 2014. En 2016, ce sont 150 000, voire 170 000 jeunes, qui pourraient effectuer un service civique.

### Patrick Kanner répond à une question sur le "service civique universel"

Concernant le futur service civique universel, il a indiqué : "cette solution d'engagement sera souple, courte et bénévole". "Le principe étant fixé, il m'appartient d'en préciser les modalités et d'en assurer la mise en oeuvre ; je le ferai en concertation avec les jeunes, les élus locaux et les structures à même d'accueillir ces jeunes.

Patrick Kanner se réjouit des annonces du président de la République lors de sa conférence de presse, qui confortent la mobilisation de l'ensemble du gouvernement pour la Priorité jeunesse et l'égalité entre les territoires.

Aux côtés de l'école, l'action pour l'égalité entre les territoires et le service civique sont posés comme les piliers de la cohésion nationale.

Premier levier : engager une politique du peuplement volontariste.

2<sup>ème</sup> levier : création d'une agence nationale de développement économique des territoires pour soutenir l'emploi et la création d'entreprise, condition sine qua none pour casser les ghettos.





### Chikungunya : 52 jeunes du service civique vont faire de la prévention

"À Fort-de-France, j'annonce l'arrivée de 52 jeunes du service civique pour sensibiliser la population au #chikungunya <http://t.co/CV4rXfBJk5>"  
Marisol Touraine était aux Antilles du 16 au 18 juillet dans le cadre d'un déplacement consacré à la mobilisation contre l'épidémie de chikungunya.

SOCIAL - SANTE

Publié le 18 juillet 2014



"Le service civique m'a permis d'entrer plus vite sur le marché du travail"



"En huit mois on a le temps de s'investir, d'avoir des responsabilités et de se sentir impliqué"

**SERVICE CIVIQUE**  
DES JEUNES AYANT RÉALISÉ UN SERVICE CIVIQUE SONT SATISFAITS DE LEUR EXPÉRIENCE

**89%**

Service Civique  
www.servicecivique.fr

89% des jeunes ayant fait un Service Civique satisfaits de leur expérience

**RÉSERVE CITOYENNE**

Des formulaires d'inscription permettent de se pré-inscrire sur [www.lareservecitoyenne.fr](http://www.lareservecitoyenne.fr)

La réserve citoyenne permettra à tous les Français de s'engager dans des missions de service public.

LES FORMULAIRES AUX DISPOSITIONS DE TOUTES LES MAIRIES

www.lareservecitoyenne.fr

La Réserve Citoyenne



# L'état de la Jeunesse

## MISE EN PERSPECTIVE EUROPEENNE

# MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

La mobilité européenne et internationale des jeunes s'est considérablement accrue au cours des dernières années. Ce phénomène ne reflète pas seulement l'expansion du tourisme et, partant, de la recherche d'expériences favorisant la construction de l'identité à travers la découverte d'autres cultures ; il s'inscrit aussi dans le contexte de la mondialisation des économies, ainsi que de l'entrée dans l'économie de la connaissance. L'éducation et le capital humain constituent un pilier de cette nouvelle économie, comme facteurs de croissance, de productivité et de compétitivité. L'Union européenne en a fait, depuis la stratégie de Lisbonne en 2000, révisée en 2010, un axe majeur de sa politique économique et de son développement.

Dans ce contexte, la mobilité à des fins d'apprentissage est fortement encouragée à travers plusieurs programmes d'éducation formelle et non formelle au niveau européen. Les conclusions du Conseil de l'Union européenne<sup>37</sup> définissent ainsi les effets attendus : « La mobilité à des fins d'apprentissage contribue [...] à renforcer l'employabilité des jeunes grâce à l'acquisition d'aptitudes et de compétences essentielles, en particulier des compétences linguistiques et en matière de compréhension interculturelle, mais aussi des aptitudes sociales et des compétences civiques, l'esprit d'entreprise, l'aptitude à résoudre des problèmes et la créativité en général. »

Ce même document fixe deux critères de référence des performances moyennes européennes dans le domaine de la mobilité à des fins d'apprentissage :

- Mobilité à des fins d'apprentissage dans l'enseignement supérieur : « D'ici 2020, une moyenne d'au moins 20 % des diplômés de l'enseignement su-

37. 2011/C 372/08, JO de l'UE  
du 20/12/2011.



périeur dans l'UE devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à cet enseignement (y compris des stages), représentant un minimum de 15 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) ou une durée minimale de trois mois. »

■ Mobilité à des fins d'apprentissage dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux : « D'ici à 2020, une moyenne d'au moins 6 % des 18-34 ans diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à ce type d'enseignement ou de formation (y compris des stages) d'une durée minimale de deux semaines, ou moins, sur présentation d'un document Europass. »

Il invite aussi à la mise au point d'un indicateur de mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage en général : « Il s'agit d'un indicateur de la mobilité globale à des fins d'apprentissage qui permet d'enregistrer tout type d'expérience d'apprentissage à l'étranger à laquelle les jeunes participent [...] quelle qu'en soit la durée, dans les cadres des systèmes d'éducation et de formation formels et à tous les niveaux ainsi que lors d'expériences analogues dans un cadre informel, y compris des échanges de jeunes ou des activités bénévoles. »

Le développement qui suit s'intéresse exclusivement à la mobilité à des fins d'apprentissage ; il ne traite ni de la mobilité liée à l'emploi et la vie active (migration économique), ni des mobilités durant le temps libre, non soutenues par les pouvoirs publics.

Bien que stratégiquement très importante, la mobilité à des fins d'apprentissage reste pour le moment mal appréhendée sur un plan statistique. Des travaux sont en cours à Eurostat pour combler cette lacune et, au niveau français, dans le cadre du comité permanent de la mobilité européenne et internationale installé à la suite d'une décision du CIJ de 2013.

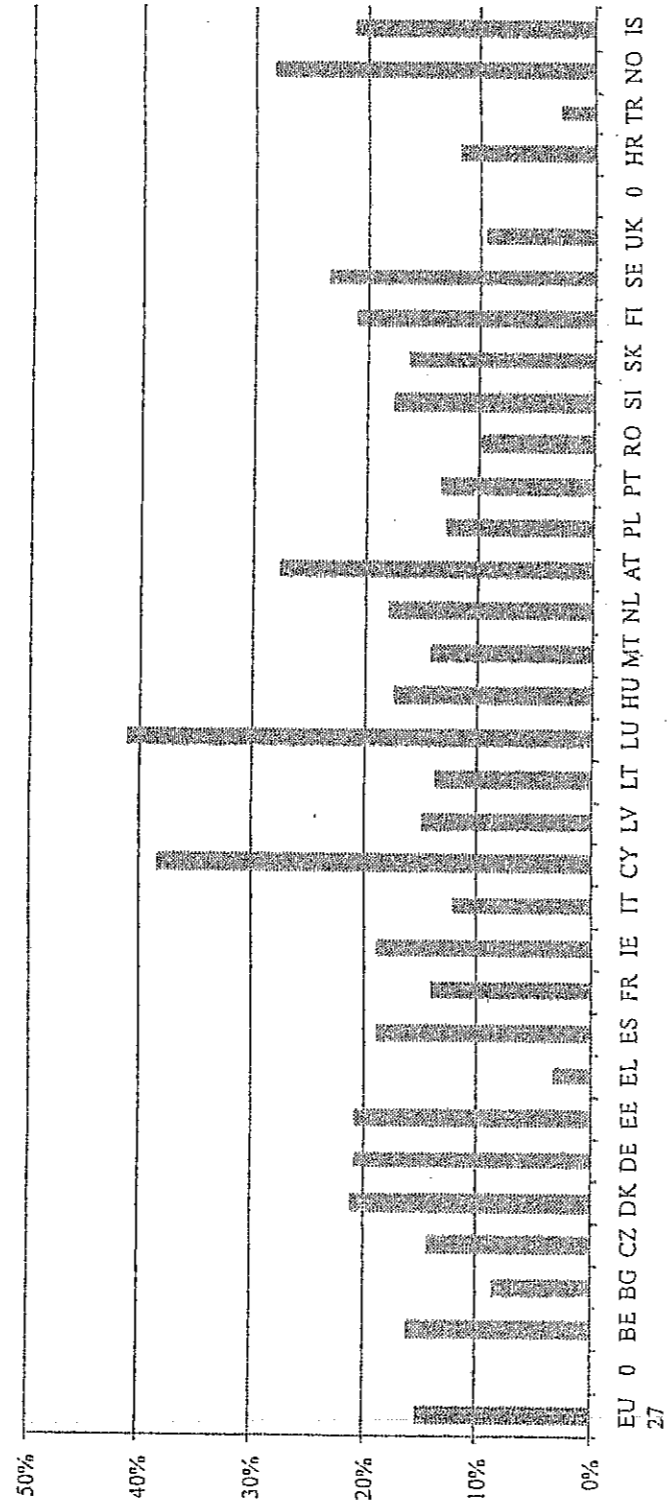
## **LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE EN GÉNÉRAL**

L'indicateur évoqué ci-dessus est en cours de construction par Eurostat. À défaut, les informations disponibles sont issues de l'enquête Eurobarometer Youth on the move conduite en 2011.

Les résultats de celle-ci montrent qu'au niveau européen, 15,4 % des jeunes (15-29 ans) ont séjourné à l'étranger à des fins d'apprentissage ou de formation. Pour 43 % des répondants, ce séjour s'est inscrit dans le cadre de leurs études

universitaires et, pour la même proportion, dans le cadre de leur cursus dans l'enseignement général. Les jeunes relevant de l'enseignement professionnel sont moins susceptibles d'effectuer un séjour à l'étranger.

**Graphique 1. Part des jeunes ayant séjourné à l'étranger à des fins d'apprentissage (15-29 ans) par pays, 2011**



Note : 15-29 years, % by country

Source : Flash Eurobarometre 319b, Youth in the move, 2011

On observe de grandes différences entre pays. Ainsi, 41,3 % des répondants du Luxembourg et 38,6 % de Chypre ont réalisé une mobilité d'apprentissage à l'étranger, pour la plupart dans le cadre de leurs études universitaires. Les répondants français se situent un peu en deçà de la moyenne européenne, comme l'Italie, la République tchèque, Malte ou encore le Portugal. Les pays germaniques et nordiques atteignent pour leur part 20 % ou presque. À l'autre extrémité de l'échelle, on trouve la Roumanie, la Bulgarie et ... le Royaume-Uni<sup>38</sup>.

La position de la France en matière de mobilité d'apprentissage semble évoluer positivement comme le montre la récente publication (novembre 2013) de l'instrument européen de contrôle des performances dans le domaine de l'éducation et de la formation<sup>39</sup>. Qu'il s'agisse d'enseignement professionnel ou d'études universitaires, les performances françaises dépassent désormais les performances moyennes dans l'Union européenne.<sup>40</sup>

38. Margarida Rodrigues, Does student mobility during higher education pays ? Evidence from 16 European countries, Joint Research center, Report EUR 26089; Commission européenne, 2013.

39. Education and Training Monitor 2013, France, Commission européenne, DGEAC, 2013.

40. Les chiffres concernant l'enseignement universitaire ne concernent toutefois que le transit entrant en France d'étudiants bénéficiaires d'Erasmus et de la proportion d'étudiants mobiles pour acquérir un diplôme au regard de la population étudiante dans le pays d'accueil.

**Tableau 1. Indicateurs comparatifs Éducation Formation 2020**  
Éducation Formation 2020 Benchmarks

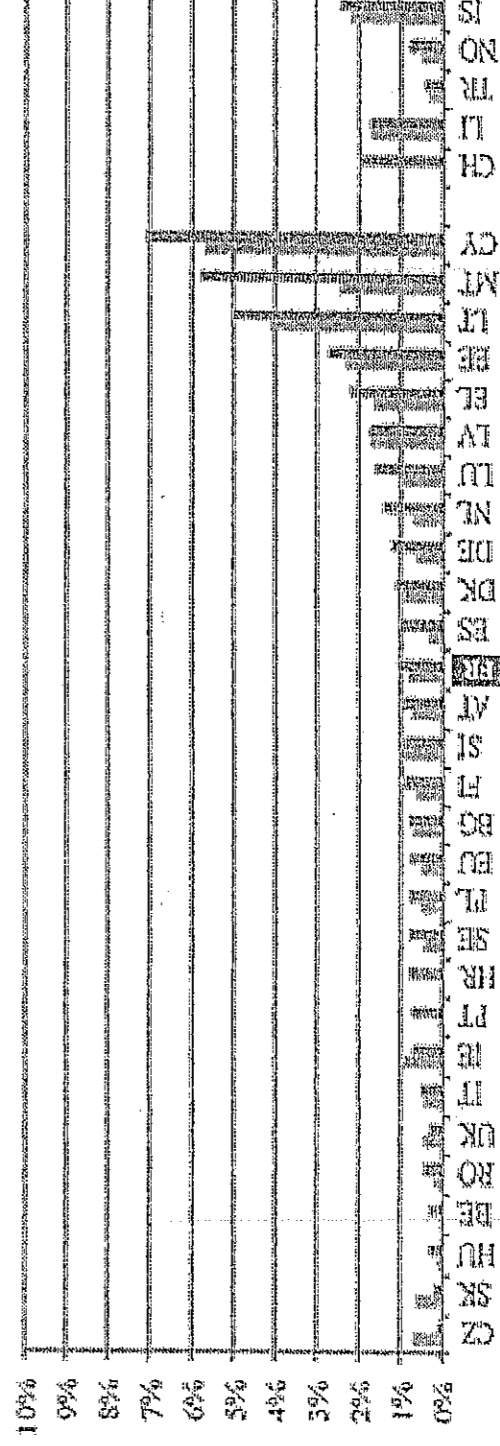
	France		EU average	
	2009	2012	2009	2012
Formation professionnelle initiale	0,6 %	0,9 %	0,6 %	0,7 %
Enseignement supérieur	a. Proportion des élèves participant au programme Leonardo da Vinci parmi l'ensemble des élèves en formation professionnelle initiale à la fin de l'enseignement secondaire			
	b. % d'étudiants Erasmus accueillis parmi la population étudiante du pays d'accueil		1,2 %	
	c. % d'étudiants accueilles en mobilité par l'acquisition d'un diplôme parmi la population étudiante du pays d'accueil		11,9 %	
				7 %

Source : Global entrepreneurship monitor.

## LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

On ne dispose pas de statistiques à ce jour. Une enquête Baromètre est en cours de réalisation. Cependant l'Education and Training Monitor 2013 permet une première approche (en termes d'estimations) des flux d'élèves de l'enseignement secondaire professionnel ayant bénéficié du programme Leonardo da Vinci qui s'adresse à eux. Une progression du nombre de bénéficiaires se dessine dans presque tous les pays. En France, 0,9 % des jeunes en enseignement secondaire professionnel sont concernés. Les scores les plus hauts sont observés à Chypre et à Malte et ne dépassent pas 7 % de la population concernée.

**Graphique 2. Pourcentage d'élèves de l'enseignement secondaire participant au programme Leonardo da Vinci**



■ 2008 ■ 2011

Source: DG EAC estimates based on Eurostat and DG EAC data sources  
[http://ec.europa.eu/education/leonardo-da-vinci/statistics\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/leonardo-da-vinci/statistics_en.htm)



En France, les bénéficiaires (8 743 en 2011) sont pour 53 % des garçons. Les trois premiers pays de destination sont le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande<sup>41</sup>.

## LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

En matière de mobilité étudiante, on distingue la mobilité entrante et la mobilité sortante, de même on différencie la mobilité pour l'acquisition d'un diplôme (*degree mobility*) et la mobilité temporaire ou partielle (*credit mobility*). Différents travaux comme l'étude parue en 2011 « Mapping mobility in European higher education » (ASA), ou plus récemment des publications de l'OCDE<sup>42</sup> ou encore de l'OVE<sup>43</sup> confirment que l'Union européenne conserve sa forte attractivité de région d'accueil d'étudiants mobiles (43 % de la population concernée). En Europe, deux tiers des étudiants étrangers se concentrent sur trois pays : le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. En 2011, notre pays accueillait 268 212 des 1 399 991 étudiants étrangers en *degree mobility* au niveau de l'UE, dont 27 722 inscrits dans le cadre d'Erasmus (*credit mobility*), Erasmus comptant 222 236 étudiants au niveau européen.

Quant aux étudiants européens effectuant une expérience de mobilité à des fins d'apprentissage, ils représentent 18 % de la population mondiale des étudiants mobiles. La probabilité d'étudier à l'étranger durant les études universitaires est plus forte chez les filles, les diplômés les plus âgés et ceux dont les parents ont un niveau d'étude universitaire. Par ailleurs, le fait d'avoir vécu à l'étranger à 16 ans, de même que le fait d'être en volontariat durant les études universitaires accroissent la probabilité de réaliser une mobilité à des fins d'apprentissage à l'université<sup>44</sup>.

## LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS

Depuis sa création en 1987, Erasmus a connu une progression croissante mais qui s'accélère : + 9 % entre 2010-2011 et 2011-2012. En 25 ans il a permis à 3 millions d'étudiants d'effectuer un séjour d'études à l'étranger.

Comme le montre la carte ci-dessous 14 pays ont connu une croissance des effectifs d'étudiants Erasmus de plus de 40 % depuis 2007. La France se situe dans un rang intermédiaire avec 14 autres pays qui ont connu une progression comprise entre 20 et 40 %.

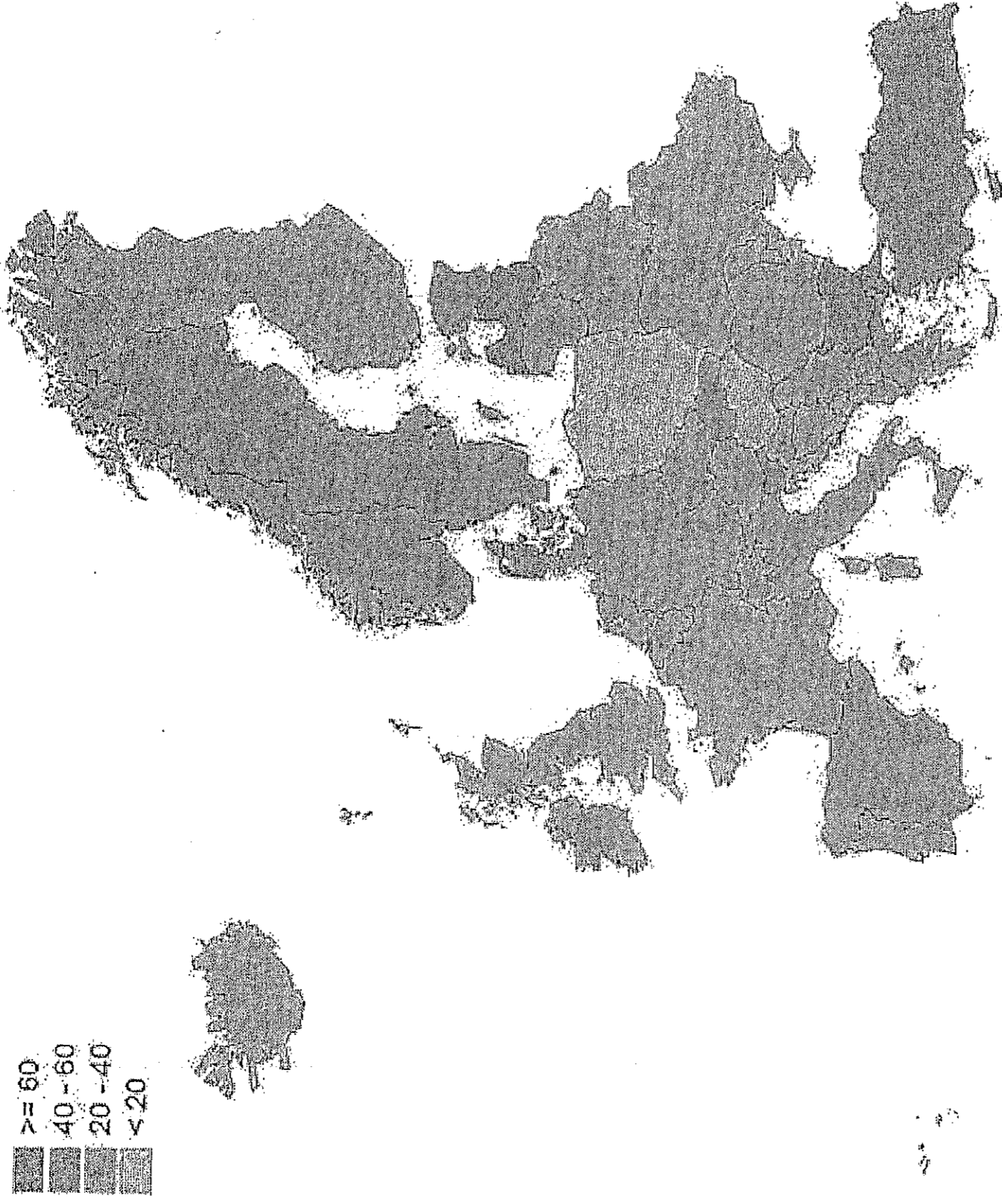
41. <http://www.statisticsfor-eu.com/maps-leonardo-mobility-destinations.php>

42. « Quels facteurs influent sur la mobilité internationale des étudiants », Indicateurs de l'éducation à la loupe n°05/2013, OCDE.

43. « Les mobilités étudiantes en Europe », OVE Infos, n°28, novembre 2013.

44. Margarida Rodrigues, Does student mobility during higher education pays ? Evidence from 16 European countries, Joint Research center, Report EUR 26089 ; Commission européenne. 2013.

*Carte 1. Erasmus : croissance de la mobilité étudiante sortante depuis 2007*



Source: *On the way to Erasmus+, a statistical overview of Erasmus Programme in 2011-2012*, Commission européenne, DGEAC, novembre 2013.

Le tableau ci-dessous fournit les principales caractéristiques de la mobilité à des fins d'études ou de stages dans le cadre d'Erasmus en 2011-2012.

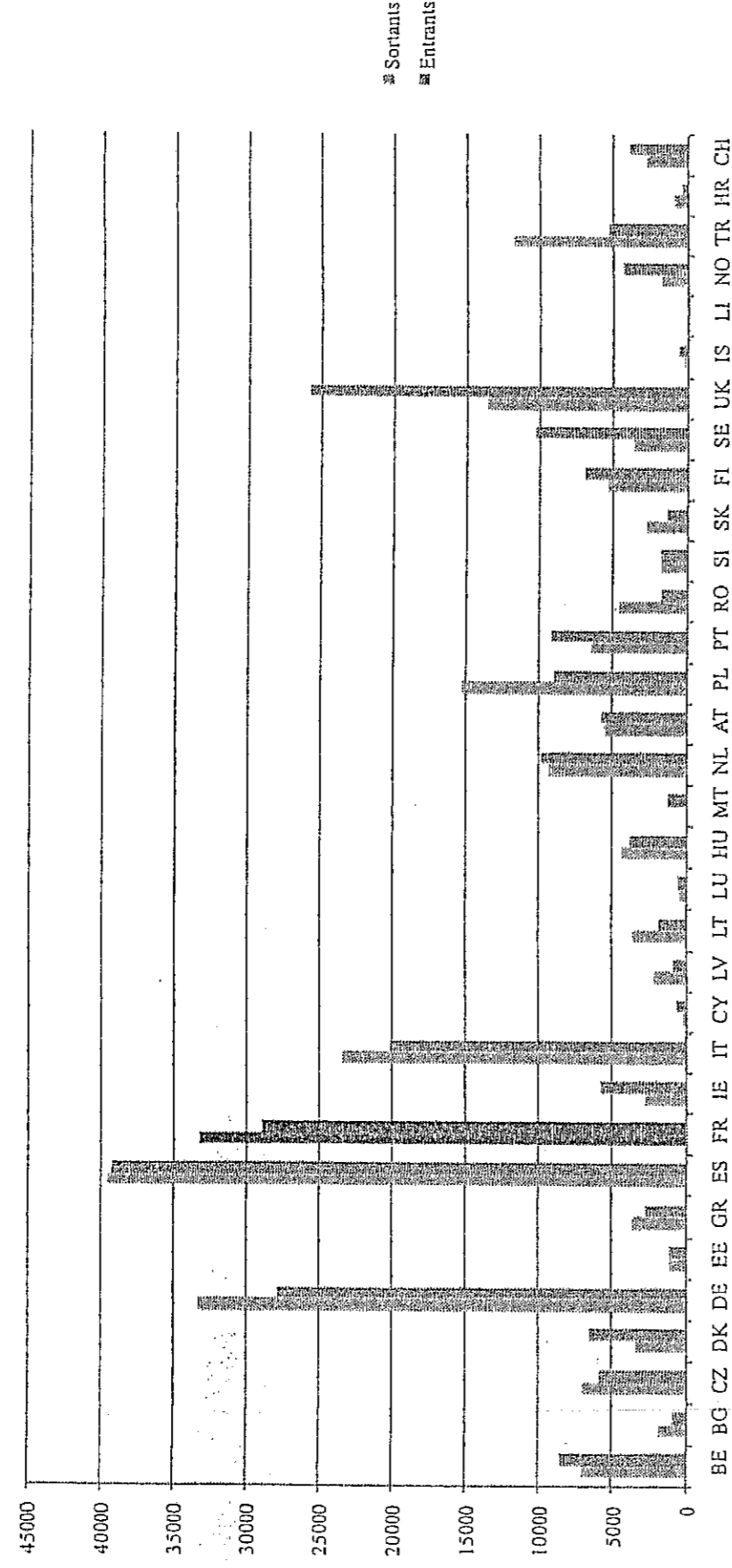
**Tableau 2. Mobilité à des fins d'études ou de stages en 2011-2012**

	Type de mobilité étudiante		Total
	Etudes	Stages	
Nombre total d'étudiants Erasmus	204 744	48 083	252 827
Bourse moyenne mensuelle EU (en euros)	232	357	250
Durée moyenne (mois)	63	43	59
Nombre d'étudiants ayant des besoins spécifiques	295	41	336
Palmarès des pays d'envoi (en chiffres absolus)	ES, DE, FR, IT, PL	FR, DE, ES, UK, PL	ES, DE, FR, IT, PL
Palmarès des pays d'envoi (en proportion de la population étudiante)	LU, LI, ES, CZ, PT	LV, LI, MT, EE, LT	LU, LI, ES, LV, LT
Palmarès des pays d'accueil (en chiffres absolus)	ES, FR, DE, UK, IT	ES, UK, DE, FR, IT	ES, FR, DE, UK, IT
Niveau d'études (répartition en %)	Bac 70% Master 28% Doctorat 1% Cycle court 1%	Bac 57% Master 29% Doctorat 3% Cycle court 11%	Bac 68% Master 28% Doctorat 1% Cycle Court 3%
Age moyen des étudiants (en années)	22,5	22,8	22,5
Nombre d'institutions supérieures envoyant des étudiants en 2011-12	2 283	2 574	3 189
Part des femmes (en %)	60,6%	61,1%	60,7%

Source : « On the way to Erasmus+, a statistical overview of Erasmus Programme in 2011-2012 », Commission européenne, DGEAC, novembre 2013.

En 2011-2012, la France est dans le groupe de tête des pays qui envoient et accueillent le plus d'étudiants Erasmus.

**Graphique 6. Étudiants entrants et sortants en 2011-2012 par pays**



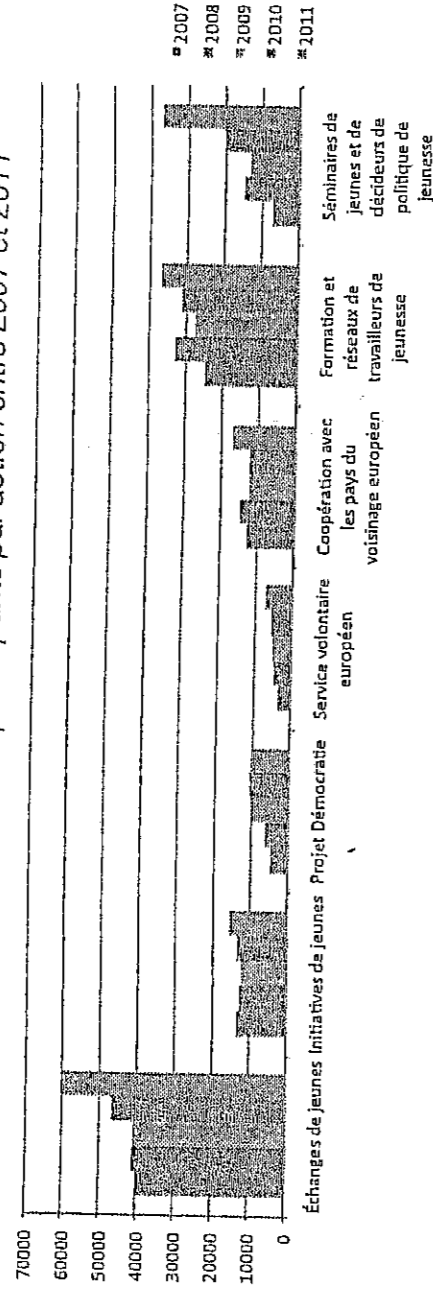
Source : « On the way to Erasmus +, a statistical overview of Erasmus Programme in 2011-2012 », Commission européenne, DGEAC, 2013.

### LA MOBILITÉ À DES FINS D'APPRENTISSAGE DANS L'ÉDUCATION NON FORMELLE : LE PROGRAMME JEUNESSE EN ACTION (PEJA)

Le programme Jeunesse en action s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans quel que soit leur statut. Il promeut la mobilité, les apprentissages non formels et le dialogue interculturel au sein de la jeunesse européenne. Il encourage également l'inclusion sociale de tous les jeunes et en particulier de ceux qui ont moins d'opportunités (JAMO) en favorisant les échanges de jeunes et le Service volontaire européen (SVE) ainsi que des mesures de soutien pour les professionnels de jeunesse.



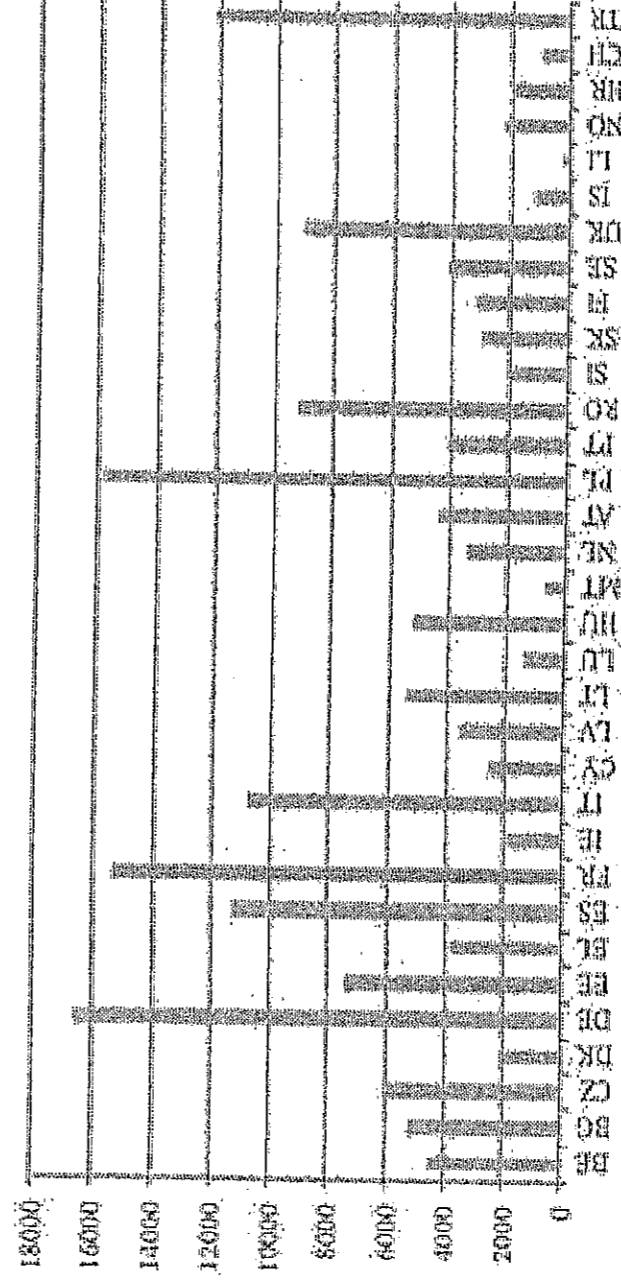
**Graphique 7. Évolution du nombre de participants par action entre 2007 et 2011**



Source : Youth in Action, Overview of activities 2007-2011, Commission européenne, 2012.

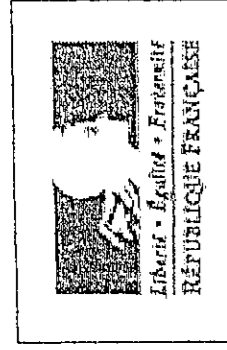
Depuis son lancement en 2007 jusqu'en 2011, le PEJA a bénéficié à 541 000 jeunes et 184 000 professionnels de jeunesse. Les échanges de jeunes ont connu la plus forte progression en passant de 40 000 à 60 000 individus concernés durant la période. Les séminaires de jeunes ont connu également une croissance remarquable avec 35 000 jeunes participants en 2011 contre 8 000 au début du programme en 2007.

**Graphique 8. Nombre de participants par pays**



Source : Youth in Action, Overview of activities 2007-2011, Commission européenne, 2012.

En 2011, la France figure dans le haut du classement en termes de nombre de participants par pays avec plus de 15 000 participants. Elle est précédée par l'Allemagne (plus de 16 000) et la Pologne (près de 16 000).

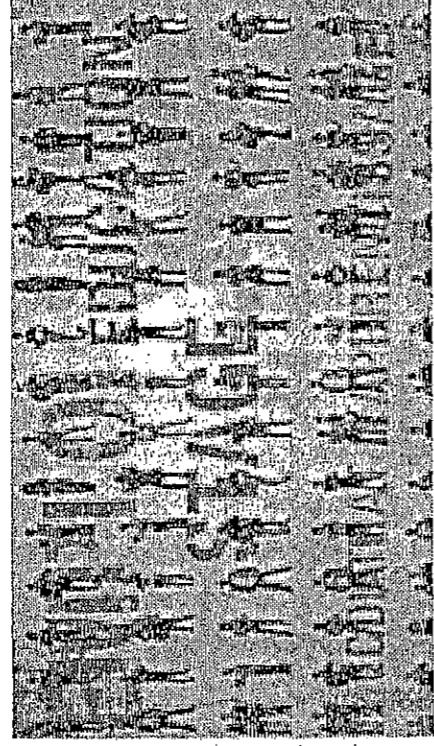


# emploi.gouv.fr

Le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle

Mise à jour le 24/04/2014

## La réponse française à la garantie européenne pour la jeunesse



© Commission européenne

L'éloignement du marché du travail des jeunes de moins de 25 ans, et plus spécifiquement des NEETS (*ni en éducation, ni en formation, ni en emploi*) est une préoccupation commune à tous les Etats membres de l'Union européenne.

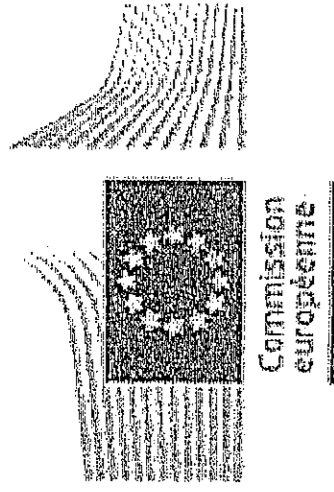
Le Conseil de l'Union européenne (dans une recommandation du 22 avril 2013) a donc instauré l'établissement d'une garantie pour la jeunesse qui vise à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité pour un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi.

**La réponse française à la garantie pour la jeunesse** vise à développer l'efficacité des réponses d'ores et déjà apportées aux jeunes et à donner de nouvelles dynamiques aux partenariats engagés, initiatives publiques (nationales, régionales ou locales) et privées.

Un ensemble de mesures nouvelles a été mis en place au cours des derniers mois pour repérer, orienter et accompagner les jeunes les plus en difficultés dans une première expérience professionnelle (emplois d'avenir, garantie jeunes), et soutenir les embauches dans le secteur marchand (contrat de génération, loi sur la sécurisation de l'emploi favorisant les embauches de jeunes en CDI).

Consulter la réponse française au plan garantie européenne pour la jeunesse.

© Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social



## Commission européenne Emploi, affaires sociales et inclusion

### Garantie pour la jeunesse

#### De quoi s'agit-il?

La «garantie pour la jeunesse» est une nouvelle initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à **tous les jeunes de moins de 25 ans**, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi.

Cette offre doit consister en **un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue** et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

Les pays de l'UE ont adopté le principe de la garantie pour la jeunesse en avril 2013 ([recommandation du Conseil](#)).

[Mémo - Garantie pour la jeunesse: Questions et réponses \(février 2015\)](#)

#### Comment le dispositif va-t-il être créé?

La création et la mise en place de la garantie pour la jeunesse nécessitent une **étroite coopération** entre les principaux intervenants: pouvoirs publics, services pour l'emploi, conseillers d'orientation, établissements d'enseignement et de formation, services d'aide aux jeunes, entreprises, employeurs, syndicats, etc.

**Une intervention et une activation rapides** sont essentielles. Dans de nombreux cas, **des réformes sont nécessaires**, notamment pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation professionnels.

Les pays de l'UE sont en train de préparer des plans nationaux de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. La Commission européenne les aide à les élaborer et à mettre en place le dispositif le plus vite possible.

Elle facilite également le partage de bonnes pratiques entre les États membres, notamment au moyen du programme d'apprentissage mutuel de la stratégie européenne pour l'emploi.

#### Un cas exemplaire

La Finlande a mis en place un vaste dispositif de garantie pour la jeunesse. Selon une évaluation d'[Eurofound](#), en 2011, 83,5 % des jeunes sans emploi ont retrouvé du travail grâce à une offre reçue

dans les 3 mois suivant leur inscription au chômage. Le dispositif finlandais a permis de préparer plus rapidement des plans personnalisés et de réduire ainsi le chômage.

Pour d'autres initiatives nationales similaires, voir le [document de travail de la Commission](#) (en 22 langues).

## Rapport coûts-bénéfices de la garantie pour la jeunesse

Bien qu'il soit impossible de donner des chiffres précis tant que chaque pays de l'UE n'aura pas défini exactement comment il compte appliquer le dispositif, de récentes recherches montrent que les bénéfices sont bien supérieurs aux coûts.

Le **coût total** de la mise en place du dispositif dans la zone euro est estimé à **21 milliards d'euros par an**, soit 0,22 % du PIB. (Source: [rapport de l'OIT - La crise de l'emploi dans la zone euro](#))

L'**absence d'action serait beaucoup plus coûteuse**. Selon les estimations, les jeunes sans emploi, ni éducation ou formation coûtent **153 milliards d'euros** par an à l'UE (1,21 % du PIB) en allocations et pertes de revenus et d'impôts. (Source: [rapport d'Eurofound sur le chômage des jeunes](#))

Les mesures en faveur de la garantie pour la jeunesse ne sont pas toujours coûteuses. Le renforcement de la coopération entre les différents intervenants, par exemple, ne demande pas de disposer d'un gros budget.

## Financement

Pour que le dispositif donne des résultats, les budgets nationaux doivent donner la priorité à l'emploi des jeunes, afin d'éviter d'augmenter les coûts futurs.

L'UE complètera les dépenses des États membres au moyen du [Fonds social européen](#) et des 6 milliards d'euros alloués à l'[Initiative pour l'emploi des jeunes](#).